

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
100, RUE FERNAND-SÉGUIN**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **12 janvier 2015 à 19 h** à la salle du conseil (2^{ième} étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale permise et à la superficie de l'aire de stationnement pour le bâtiment à être construit au 100, rue Fernand-Séguin.

L'objet de cette dérogation mineure vise à permettre la construction d'un bâtiment ayant une hauteur maximale de 25 mètres et l'aménagement d'une aire de stationnement d'au plus 3 900 m², en dérogation aux articles 16, 18 et 580.3 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest. L'envergure du bâtiment à être construit sur un terrain en pente a pour effet de faire varier sa hauteur de 22,7 à 24,8 mètres. Également, le passif environnemental du site empêche l'aménagement des stationnements à l'intérieur du bâtiment.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 17 décembre 2015

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement substitut